

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 55 (1919)

Heft: 20

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

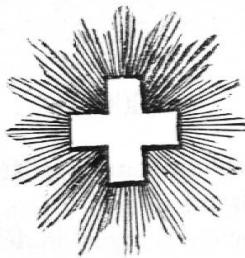
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LV^{me} ANNÉE

N^o 20
Série B



LAUSANNE

17 mai 1919.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'Ecole réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise. — Chronique genevoise. — Chronique jurassienne.* — TRIBUNE LIBRE, FAITS ET OPINIONS : *A charges égales, salaire égal.* — PARTIE PRATIQUE : *Degré inférieur et écoles enfantines : exercices d'observation.* — *Degré moyen : le quintal.* — *Degré supérieur : Division d'une fraction par une fraction ; L'assimilation chlorophyllienne (expérience.)* — *Gymnastique : leçons sans engins pour classes à plusieurs degrés.* — *Dessin : la chambre à coucher (perspective).* — *Page choisie : sapins des Vosges.*

CHRONIQUE VAUDOISE

Allocations pour 1919. — A la suite de l'assemblée des délégués du 19 avril dernier, le Comité de la S. P. V. a adressé au Conseil d'Etat l'ordre du jour adopté ce jour-là. (Voir *Educateur* du 3 mai.) Ce même ordre du jour a été envoyé à la Commission du Grand Conseil chargée de rapporter sur l'avant-projet du Conseil d'Etat concernant les allocations au corps enseignant, ainsi qu'à un certain nombre de députés.

Un communiqué de *La Revue* du 11 courant nous apprend que la dite commission admettrait les chiffres proposés par le Comité central. Nous avons donc bon espoir de les voir adopter par l'autorité législative dans sa reprise de session.

Quant à la question des institutrices mariées, le Comité estime qu'elles ont droit à une allocation. C'est pourquoi il a demandé en leur faveur une somme au moins égale à celle qui sera attribuée aux maîtresses fröbeliennes. Il reste à voir le sort que fera le Grand Conseil à cette revendication.

On lira d'autre part les motifs qui ont amené le Comité à demander pour les maîtresses fröbeliennes une allocation inférieure à celle proposée pour les institutrices primaires.

Le *Bulletin* qui paraîtra ces jours prochains apportera tous autres renseignements sur l'activité du Comité et la marche de notre association. A. R.

Maîtresses fröbeliennes. — On nous prie de publier la lettre qui suit, adressée au Comité de la Société pédagogique vaudoise :

Lausanne, 7 mai 1919.

Mesdames et Messieurs,

Par la présente, nous soussignées, maîtresses fröbeliennes à Lausanne, tenons à vous exprimer notre étonnement, ne pas dire plus, au sujet de votre atti-

tude dans la question des allocations pour renchérissement de la vie qui va être soumise aux délibérations du Grand Conseil.

Comment se fait-il qu'une Société chargée de défendre les intérêts de *tous* ses membres (c'est du moins ce dont on nous assure quand on nous engage à en faire partie) ait pu proposer une diminution de fr. 100 sur le projet du Conseil d'Etat, de fr. 200 sur le sien propre, pour la catégorie des membres du personnel enseignant qui étant la moins payée, aurait précisément besoin de plus fortes allocations ?

C'est aller à l'encontre de toute logique, comme le prouvent du reste les décrets adoptés pour les employés cantonaux comme pour les communaux de Lausanne, où l'on a tenu compte de cela en allouant les subsides les plus importants aux traitements inférieurs.

Comment se fait-il encore que, alors que vous demandiez des allocations supérieures à celles proposées par le Conseil d'Etat, pour les instituteurs primaires mariés et les instituteurs et les institutrices célibataires, vous diminuiez le chiffre proposé pour les institutrices frœbeliennes, moins rétribuées ?

Les soussignées se sentent d'autant plus libres de vous adresser cette réclamation que si vos vues étaient admises au Grand Conseil, cette mesure ne les toucherait en aucune façon, en tant qu'institutrices de la ville de Lausanne, où l'allocation cantonale, *quelle qu'elle soit*, sera complétée par la commune jusqu'à la somme fixée par elle.

C'est précisément parce qu'à Lausanne nous sommes privilégiées sous le rapport des allocations, que nous protestons énergiquement contre un projet qui causerait un sérieux préjudice à nos collègues de la campagne s'il était adopté.

Dans l'espoir que vous ne nous mettrez pas dans l'obligation de prendre nous-mêmes, à l'avenir, la défense de nos intérêts, nous vous prions d'agrérer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre considération.

Au nom des maîtresses frœbeliennes de Lausanne :
E. CORBOZ. M. ITTEN.

Voici la réponse du Comité cantonal à la lettre ci-dessus :

En 1906, la situation des maîtresses d'école enfantine était la suivante : fr. 600 pour toutes choses. Des augmentations pour années de service leur furent attribuées en 1907, au total fr. 200 au bout de vingt ans, et elles furent mises au bénéfice d'une pension de retraite de fr. 480 après trente ans d'activité. La loi de 1917 porta leur traitement à fr. 800, leur pension de retraite à fr. 720 et leur accorda un logement ou une indemnité convenable.

Cette lente progression — mais progression quand même — fut en partie obtenue grâce aux efforts de nos prédécesseurs. — Pour ce qui nous concerne, nous nous bornons à fixer notre activité d'une année et demie dans le tableau suivant :

	1917	1918	Augmentation
Traitemen fr. 800		1100	37.5 %
Augmentation par année de service fr. 200		400	100 %

• Voilà pour les traitements. Quant aux allocations pour renchérissement de la

vie, elles furent en 1918 les mêmes pour tous les célibataires. — A cette époque, on nous fit au Département de l'Instruction publique et des Cultes l'observation suivante : « Pourquoi demandez-vous le 50 % des augmentations pour institutrices primaires et le 75 % pour les maîtresses d'école enfantine, alors que ces dernières ont vu leur traitement d'avant-guerre augmenté du 125 %, sans compter qu'elles ont fait moins d'études et qu'elles ont moins d'heures de service ? »

Pour 1919, nous avons tenu compte de cette observation ; nous avons présenté pour tous des revendications très modestes ; notre demande fut déposée avant que le projet du Conseil d'Etat fût établi : nous n'avons donc pu « diminuer » en rien ce dernier.

En outre, nos allocations formeront au total une somme assez forte ; il nous a paru juste de la répartir de telle sorte que les collègues chargés de famille ou d'obligations eussent les indemnités les plus élevées. Avons-nous mal fait ?

Nous espérons de tout notre cœur qu'il vous sera attribué plus que nous n'avons demandé.

Si, après ces explications, vous jugez que nous n'avons pas défendu suffisamment vos intérêts, nous ne voyons aucun inconvénient à ce que vous les défendiez vous-mêmes.

Comité S. P. V.

Dons d'honneur pour nos orphelins, 9^e liste. — Montant des huit premières listes : fr. 6098,80. Par « *Gérance Educateur* » : M. Dorier, à Prangins, fr. 10 ; souscription des collègues d'Ormont-Dessous, remise par M. Ruchet, instituteur, Le Sépey, fr. 77,50. M. Maurer-Marsens, Thonon, fr. 10. Total, fr. 6196,30.

La souscription est close ; elle a été une belle manifestation de solidarité du corps enseignant primaire vaudois.

Au nom de nos orphelins, merci, chers collègues, pour votre générosité ; merci surtout à vous, chers collègues, qui vous êtes chargés de recueillir les dons et qui par votre dévouement avez contribué au succès de la souscription.

Le Comité.

Places au concours. — On nous prie d'attirer l'attention de ceux de nos collègues qui sont en quête d'une place sur certains avis de mise au concours. On peut lire, par exemple, dans la *Feuille des avis officiels* :

« Avantages : fr. 2400, logement, jardin et 3, 4 ou 5 stères de bois, à charge de chauffer la salle d'école (!). » Si nous habitions le Midi, il y aurait quelque chance pour qu'à la fin de l'hiver il restât une ou deux bûches pour le poêle de l'instituteur, mais, sous notre latitude, trois ou quatre stères sont à peine suffisants pour chauffer une salle d'école. Dans ces conditions, il est dérisoire de mettre au nombre des *avantages* offerts une valeur qui se réduit à zéro. Il doit même arriver, dans les hivers rigoureux, que le maître d'école de ces villages si peu prodigues en bois soit dans l'obligation de prendre sur sa provision personnelle quelques bûches (au sens propre, s. v. p.) pour les passer à la commune.

Autres avis (*Educateur* du 19 avril) :.. « fr. 2600, logement, jardin et plantage,

bois nécessaire au chauffage de la salle d'école... » — « fr. 2400, indemnité de logement de 400 fr., plantage, bois nécessaire au chauffage de la salle d'école. »

Est-ce que, par hasard, l'instituteur devrait fournir ce bois nécessaire au chauffage ? Sinon, pourquoi en parler dans un avis de concours ? A. R.

Société pédagogique vaudoise. — *Section de Lausanne.* — Les membres de la S. P. V. sont convoqués en conférence de district, le mercredi 21 mai à 9 heures du matin, à l'Aula de l'Ecole normale.

Prière d'aviser tous les collègues non abonnés à l'*Educateur*.

Grandson. — Un des vétérans de la contrée nous a quittés : M. Auguste Walter, instituteur à Grandson, a pris sa retraite après quarante-trois années d'enseignement.

Bréveté en 1876, M. Walter fut instituteur à Fontanezier jusqu'en 1879 ; il dirigea ensuite la classe préparatoire du Collège de Payerne jusqu'au printemps 1880, où il fut nommé à Glion. Il quitta ce poste en 1883, pour revenir à Grandson, sa ville natale, où il termina sa carrière d'enseignement.

Instituteur excellent, il sut toujours intéresser ses élèves par un enseignement clair, précis, dépourvu de tout remplissage inutile. N'oubliant jamais que l'instruction sans l'éducation n'est rien, notre collègue, dans sa belle carrière, saisit toutes les occasions de faire naître chez ses élèves l'amour du beau et du bien ; sa vie est un exemple pour eux.

Ses collègues, avec lesquels il eut toujours les meilleures relations, l'ont vu partir avec grand regret.

Dans une simple cérémonie, clôturant l'année scolaire, les autorités, les collègues et les élèves ont pris congé de ce vénéré maître. Après des paroles de reconnaissance et d'affection, des souvenirs furent offerts à M. Walter. Comme l'a bien dit un des orateurs : « Puisse la montre en or qui a été remise à notre collègue marquer encore pour lui de nombreuses heures de paix et de tranquillité. »

E. J.

† **Alexis Glardon.** — Jeudi 24 avril, un long cortège de parents, de collègues et d'amis accompagnait au champ du repos le doyen des instituteurs du district de Grandson, Alexis Glardon, brevet de 1869.

Le 20 janvier dernier, jour anniversaire de ses 70 ans, notre collègue dut s'aliter. Le mal empirant, il ne put reprendre son enseignement, et, après trois mois de souffrances vaillamment supportées, il s'est paisiblement éteint le 22 avril.

Au cimetière, M. Schenkel, au nom des collègues, a retracé la vie, plutôt mouvementée, d'Alexis Glardon ; il a dit ce qu'il fut comme père, comme maître, comme collègue et ami.

Alexis Glardon naquit à Vallorbe en 1850. Breveté en 1869, il débuta au Séchey où il enseigna trois ans. Puis il vint à Crissier. Ce fut là qu'il fonda une famille. Un poste avantageux lui ayant été offert en Egypte, à Alexandrie, il s'y rendit et enseigna le français, l'histoire, les sciences et le dessin à l'Institut suisse alors dirigé par M. Jacot. Au bout de sept ans il revint au pays et enseigna à Rivaz. Sur les instances sollicitées de M. Jacot, qui tenait A. Glardon

en haute estime et qui le considérait comme un collaborateur de premier ordre, notre collègue retourna en Egypte. Il y resta cinq ans, puis, las de vivre loin des siens, il revint définitivement au pays. C'était en 1900.

Après un remplacement de quelques mois à Payerne, il fut appelé à desservir l'école de Fontanezier, son dernier poste.

C'est donc une activité d'un demi-siècle dans l'enseignement. Ceux-là seuls qui enseignent savent quelle somme de labeur et de patience cela représente.

Collègue bienveillant, esprit pétillant et ouvert, conscience droite, semeur de joie, il laisse le souvenir d'un homme bon, et sa mort affligera tous ceux qui l'ont connu.

A sa famille désolée notre vive sympathie.

A. REVERCHON.

CHRONIQUE GENEVOISE

Société pédagogique genevoise. — M. Lecoultrre donne lecture de son rapport, rédigé en vue du futur congrès de la Société pédagogique de la Suisse romande, sur *l'équivalence des brevets pédagogiques*. A la fin de son travail à la fois très bien documenté et très vivant, l'auteur formule les conclusions suivantes qui ont été approuvées, après discussion, par les auditeurs : 1^o dans l'état actuel des choses, les brevets pédagogiques ne peuvent pas être considérés comme équivalents ; 2^o l'uniformisation éventuelle des études pédagogiques n'est pas désirable.

Notons qu'à Genève, où il n'y a pas d'école normale et où les futurs instituteurs suivent les cours d'une section spéciale du Gymnase, il est question de renvoyer à la période du stage toute la préparation professionnelle du corps enseignant primaire.

M. Gielly parle de l'école active et de ses *essais d'éducation individuelle à l'école primaire*. Il présente une série d'expériences faciles et très ingénieuses concernant la détermination de π , les opérations sur les fractions, les calculs de volumes, la pesanteur de l'air, les leviers, etc.

Un questionnaire guide l'élève sur le chemin de la découverte ; les résultats sont très encourageants. Voilà de la bonne pédagogie.

Notre collègue, M. Faes, et M. Chappuis, directeur de l'orchestre scolaire des Eaux-Vives, ont organisé une *Fête du printemps* qui a remporté un succès mérité (quatre représentations). Les petits élèves de M. Faes ont joué, notamment, *Le chat botté*, conte en six tableaux avec adaptation musicale. L'école active et joyeuse est un bienfait.

M. H.

U. I. P. G. Section des dames. — *Séance du 30 avril.* — Mme Ballet donne lecture d'une lettre de M. Maurice Dunant, relatant la création récente à Constantine, dans le Vully vaudois, d'un asile pour convalescents et dames fatiguées, offrant un séjour bienfaisant aux personnes à ressources modestes.

A l'ordre du jour un court exercice d'élocution en vue de notre activité féminine future est consacré au sujet : « Appréciation du travail et de la conduite à l'école primaire. »

Suit un échange de vues très intéressant d'où ressort l'opinion unanime de ne

pas attacher plus d'importance qu'il ne le faut aux chiffres, et travailler non en vue des examens, mais avec le seul but du développement intellectuel et moral de l'enfant.

M. G.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Examens du brevet primaire. — Ils ont eu lieu à Porrentruy, les 25 et 26 avril. Tous les candidats ont reçu le brevet. Ce sont :

1. Bernel Paul, Sonceboz. 2. Beuret Maurice, Bémont. 3. Beuchat Constant, Soulce. 4. Bourgnon Paul, Bassecourt. 5. Brucker Charles, Cornol. 6. Froidevaux Georges, Noirmont. 7. Gobat Henri, Delémont. 8. Knuss Alcide, Renan. 9. Kœtschet Henri, Delémont. 10. Moine Eugène, Porrentruy. 11. Weibel Paul, Saint-Imier, tous élèves de l'Ecole normale de Porrentruy, et 12. Veuve Willy, Delémont, de l'Ecole normale de Neuchâtel.

H. GOBAT.

TRIBUNE LIBRE, FAITS ET OPINIONS

A charges égales, salaire égal¹.

La question de l'égalité des salaires pour les deux sexes a été touchée dans vos deux numéros des 5 et 19 avril. Cette revendication féminine sera toujours plus chaudement défendue; elle intéresse particulièrement le personnel enseignant, les dames ayant acquis dès longtemps dans notre profession une place importante et méritée; de sa solution peut dépendre l'unité ou la division de nos corporations; elle mérite donc un examen sérieux, et je me permets de vous dire les réflexions qu'elle me suggère, comme instituteur spécialement.

L'argument de justice est pour moi irréfutable; il l'est tout autant que dans la question du vote des femmes. Une institutrice qui dirige sa classe avec autant de dévouement et de savoir que son collègue masculin a droit au même salaire. Vouloir baser une différence de traitement sur la différence d'état civil, ou même sur une différence d'obligations sociales, n'est qu'un expédient. L'inégalité actuelle est aussi arbitraire, aussi illogique que le serait celle de décréter, par exemple, que tous les instituteurs dépassant 1^m65 recevront une paie plus élevée que ceux qui sont restés en dessous de cette taille.

Ceci dit, je me sens d'autant plus autorisé à prétendre que, dans la situation sociale actuelle, l'application immédiate de l'égalité des salaires aurait pour conséquence de remplacer une injustice toute théorique, neuf fois sur dix, par une iniquité révoltante, dont seraient victimes de nombreuses femmes, autant que d'hommes et d'enfants. En effet, dans la plupart de nos communes, les institutrices sont célibataires, tandis que les instituteurs sont chefs de famille. Il y a des exceptions, mais en nombre assez petit pour que la règle générale n'en soit pas infirmée. Egaliser les salaires, ce sera donc, pour ne pas choisir un cas extrême, faire vivre du même revenu, d'une part, une personne seule, d'autre part, une famille, disons de six personnes. Et alors, si ce salaire unifié est suffi-

¹ Nous donnons ici l'« opinion neuchâteloise » dont nous avons parlé dans notre numéro du 3 mai sous ce titre : *Traitements respectifs des instituteurs et des institutrices*.

sant pour entretenir cette famille, il permettra à l'institutrice de se retirer au bout de quelques années après fortune faite ; ou, et cette éventualité est malheureusement de beaucoup la plus probable, ce salaire sera suffisant pour l'institutrice seule, mais il plongera dans la misère la famille composée du père, de la mère et de quatre enfants. Eux tous souffriront de cette situation, mais plus peut-être en pâtrira la mère de famille, celle qui tient la bourse du ménage et qui se verra dans la triste perspective de refuser aux siens les biens matériels et spirituels indispensables.

Il serait pour le moins désastreux que l'aboutissement des efforts d'une minorité de femmes soit de nature à nuire aux intérêts évidents de la majorité d'entre elles. « A travail égal, salaire égal », ne serait-ce pas là une devise de célibataires, d'un groupe de personnes qui, soit dit sans désobliger n'importe qui, sont d'autant plus féministes qu'elles sont moins femmes dans toute l'étendue du titre ? Une consultation parmi les femmes mariées et conscientes de leurs devoirs lui serait-elle favorable ? Le travail si considérable, si attachant, si important de l'éducatrice du premier âge n'est pas rétribué, si ce n'est qu'indirectement, par le surplus de salaire attribué au mari. Supprimer ce surplus, n'est-ce pas compromettre l'existence même de cette famille, de cette cellule de la société, du foyer que les féministes, si féministes soient-elles, n'ont pourtant pas, que je sache, l'intention de détruire ?

Comment concilier un principe, juste en soi, mais dont l'application créerait la pire des injustices ? L'intervention particulière des chefs d'entreprises limités par la concurrence restera inefficace ; même s'ils le désirent, ils ne pourront un jour allouer à un père de famille un salaire double de celui qu'ils donneraient à une femme célibataire remplissant le même emploi. Quoi qu'on en ait, l'Etat devra intervenir par une mesure générale. Un jour ou l'autre, on prélevera donc sur les ressources du célibataire, homme ou femme, un impôt spécial considérable, atteignant le 30 ou 40 % du gain ; cet impôt ne touchera pas un ménage de deux personnes, mais par contre les sommes qu'il produira seront versées aux ménages ayant des enfants mineurs proportionnellement au nombre de ceux-ci.

L'égalité une fois ainsi établie sera-t-elle aussi avantageuse pour le corps enseignant féminin qu'il l'espère ? Aura-t-il pour effet, si le niveau général des traitements est élevé à celui des instituteurs, d'engager bien des autorités à remplacer des maîtresses d'école par des maîtres, ou, si ce niveau est abaissé au chiffre inférieur, d'éloigner pour toujours les hommes de la carrière de l'enseignement, ce seraient points à examiner plus à loisir.

Les femmes vont certainement conquérir sous peu le droit de vote et participer à l'élaboration de nos lois. Qu'elles proposent et fassent triompher une réforme sociale analogue dans son résultat à la proposition d'impôt ci-dessus, ou du moins qu'elles nous assurent qu'elles feront de cette réforme le lemme préparatoire indispensable du théorème concis : « A travail égal, salaire égal », et alors nous pourrons leur tendre la main.

Sinon, non.

G. S.

PARTIE PRATIQUE

EXERCICES D'OBSERVATION

Degré inférieur et écoles enfantines.

Une tranche de pain.

Demander aux enfants d'apporter chacun une tranche de pain.

Pourquoi tous ces morceaux de pain n'ont-ils pas la même forme ? — Ils ont été coupés sur des pains de différentes formes (miche ronde, pain fendu, pain de fantaisie). De quoi sont formés chacun de ces morceaux. De croûte et de mie. Quelle est la couleur de la croûte ? — Jaune, dorée. Quand est-elle presque noire ? — Quand le pain est trop cuit. Certaines croûtes sont brillantes, d'autres sont couvertes d'une légère couche de farine. Cassons un petit morceau de croûte, qu'entendons-nous ? Des craquements, on dit que la croûte est croustillante. La croûte du pain est-elle toujours aussi croustillante ? — Non, lorsque le pain est cuit depuis plusieurs jours, qu'il est rassis, la croûte est plus molle.

Regardons la mie du pain, quelle est sa couleur ? — D'un blanc jaunâtre ou grisâtre. Depuis quelques années, pourquoi avons-nous du pain moins blanc et moins bon ? — Parce que, depuis la guerre, la farine employée pour faire le pain est moins pure et moins blanche. Que voyons-nous dans la mie ? — Des trous très irréguliers ; ils sont très petits, très près de la croûte. Ces trous rendent le pain plus léger et plus agréable à manger. Touchons la mie. Elle est molle, douce, elle colle au doigt ; c'est la mie du pain frais ; essayons d'en faire une boulette, on peut la pétrir facilement. Touchons de la mie de pain rassis. Elle est plus sèche, elle ne se pétrit pas, elle se sépare en très petits morceaux, elle s'émette. Sentons le pain. Quand sent-il surtout très bon ? — Lorsqu'il est chaud. Mâchons une bouchée de pain. Quel est son goût ? — Légèrement salé. Comment un enfant bien élevé fait-il pour manger un morceau de pain ?

Pourquoi ne doit-on jamais gaspiller le pain ?

Le moulin à café.

Comment est le café que vous achetez chez l'épicier ? — En grains. Comment doit-il être lorsque l'on veut faire une tasse de café ? — En poudre. Que faut-il donc faire au café en grains ? — Le moudre dans un moulin à café. En voici un. En quoi est-il ? En bois. Quelle est sa forme ? — Carré avec un rebord plus large en haut et en bas. Qu'y a-t-il sur le dessus ? — Un couvercle rond partagé en deux morceaux. Ecartons ces deux morceaux, que voyons-nous ? — Une partie creuse, ressemblant à un entonnoir en bois, et dans laquelle on met les grains de café. Qu'y a-t-il au milieu de cet entonnoir ? — Une tige de fer. Elle est retenue au moulin par deux autres tiges vissées sur le bois. Qu'y a-t-il au fond de l'entonnoir en bois ? — Une rondelle de fer, pas tout à fait aussi large que l'ouverture. Elle est épaisse, surmontée de cinq ailettes recourbées et tient à la tige du milieu. Que voyez-vous en haut de la tige de fer ? — Une autre tige placée dans l'autre sens et terminée par un gros bouton de bois. Que fait-on de cette tige ? — On la tourne, car c'est elle qui fait tourner la rondelle de fer. Mettons quelques grains de café dans le moulin et tournons la tige, qu'arrive-t-

il ? Les grains de café pénètrent entre les ailettes qui, en tournant, les écrasent. La poudre de café passe entre la rondelle et le moulin et tombe en dessous. Dans quoi tombe-t-elle ? — Dans un tiroir que l'on peut facilement tirer, grâce à un bouton. Lorsque le café est moulu, comment fait-on pour faire une tasse de café ?

(*Journal des instituteurs et des institutrices.*)

ARITHMÉTIQUE. — *Degré moyen.*

Le quintal.

Le *quintal* (q.) = 100 kg.

a) CALCUL ORAL.

1. Combien, pour faire un quintal, faut-il ajouter de kg. à : 40 kg. ? 62 kg. ? 35 kg. ? 71 kg. ? 58 kg. ? 33 kg. ? etc.

2. Combien de kg. font :

2 q. ? 3 q. ? 5 q. ? 4 q. ? 11 q. ? 7 q. ? 6 q. ? etc.

3. Combien y a-t-il de q. dans :

400 kg. ? 600 kg. ? 1000 kg. ? 700 kg. ? 900 kg. ? etc.

4. Réduisez en kg. :

$\frac{1}{2}$ q. — $\frac{1}{4}$ q. — $\frac{1}{5}$ q. — $\frac{1}{10}$ q. — $\frac{3}{4}$ q. — $\frac{2}{5}$ q. — $\frac{3}{10}$ q., etc.

5. Combien de kg. font :

2,4 q. ? — 0,49 q. ? — 7,12 q. ? — 16,3 q. ? — 0,145 q. ? etc.

Le q. coûte toujours en *francs* ce que le kg. coûte en *centimes*, et vice versa. Ainsi, quand le q. de foin vaut 30 *francs*, le kg. de foin coûte 30 *centimes*, et si l'on paie 92 *centimes* pour le kg. de riz, on paiera 92 *francs* pour le q.

6. Le q. de paille vaut fr. 15. Quel sera le prix de :

3 kg. ? — 10 kg. ? — 2 kg. ? — 8 kg. ? — 20 kg. ? — 12 kg. ? etc.

7. Le kg. de maïs vaut 80 centimes. Cherchez le prix de :

2 q. ? — 3 q. ? — $\frac{1}{2}$ q. ? — 5 q. ? — $\frac{3}{4}$ q. ? — $\frac{4}{5}$ q. ? etc.

CALCUL ÉCRIT.

1. Un porc pèse 143 kg. Que lui manque-t-il pour peser 2 q. ? (R. 57 kg.)

2. Quel est, à fr. 28 le q., le prix d'un tas de foin de 2500 kg. ? (R. fr. 700.)

3. Le q. de fromage vaut fr. 440. Combien paiera-t-on pour un morceau de fromage de 3,5 kg. ? (R. fr. 15,40.)

4. Jules a récolté 60 q. de pommes de terre. Combien pourra-t-il remplir de sacs de 75 kg. ? (R. 80 sacs.)

5. Une machine consomme chaque jour 80 kg. de charbon. Quelle sera, à fr. 25 le q., la dépense pour le mois de mai ? (31 jours.) (R. fr. 620.)

6. On a payé fr. 208 pour un sac de café de 64 kg. Quel est le prix du q. ? (R. 325 fr.)

F. M.

LEÇON TYPE D'ARITHMÉTIQUE

Degré supérieur.

Division d'une fraction par une fraction¹.

I. INTRODUCTION. — Faire exécuter quelques calculs comme :

2 m. de ruban valent $\frac{3}{4}$ fr. Que coûte 1 m. ?

3 m. de lacet » $\frac{4}{5}$ fr. » 1 m. ?

4 m. de serpillière valent $\frac{3}{5}$ fr. Que coûte 1 m. ?

5 m. de » » $\frac{7}{8}$ fr. » 1 m. ?

II. EXPOSITION. — Exemples : $\frac{4}{5}$ m. de ruban valent $\frac{3}{4}$ fr. Que vaut 1 m. ?

$\frac{7}{8}$ m. de ruban valent $\frac{4}{5}$ fr. Que vaut 1 m. ?

$\frac{3}{4}$ m. de ruban valent $\frac{7}{10}$ fr. Que vaut 1 m. ?

Faire raisonner comme suit : $\frac{4}{5}$ m. valent $\frac{3}{4}$ fr.

$\frac{1}{5}$ m. vaudra $\frac{3}{4} : 4 =$ fr. $\frac{3}{16}$.

$\frac{5}{8}$ m. vaudront $\frac{3}{16} \times 5 = \underline{\underline{\frac{15}{16}}}$.

$\frac{7}{8}$ m. valent $\frac{3}{5}$ fr.

$\frac{1}{8}$ m. vaudra fr. $\frac{3}{5} : 7 =$ fr. $\frac{3}{35}$.

$\frac{8}{8}$ m. vaudront fr. $\frac{3}{35} \times 8 =$ fr. $\underline{\underline{\frac{24}{35}}}$.

$\frac{3}{4}$ m. valent $\frac{7}{10}$ fr.

$\frac{1}{4}$ m. vaudra fr. $\frac{7}{10} : 3 =$ fr. $\frac{7}{30}$.

$\frac{4}{4}$ m. vaudront $\frac{7}{30} \times 4 =$ fr. $\underline{\underline{\frac{28}{30}}}$.

COMPARAISON : A. — Nous allons voir maintenant quelle opération nous avons faite en réalité pour obtenir la réponse de chacun des problèmes que nous venons de résoudre.

Combien avons-nous trouvé que coûterait le mètre, si les $\frac{4}{5}$ coûtaient fr. $\frac{3}{4}$? fr. $\frac{15}{16}$. — Si l'on avait 4 m. coûtent 72 c., quelle opération ferez-vous pour trouver le prix du mètre ? une division. — Que diviserait-on ? 72 c. par 4. Si l'on avait 4 m. coûtent $\frac{3}{4}$ fr., que vaut le mètre ? Quelle opération aurait-il fallu faire pour trouver le prix du mètre ? une division. Qu'aurions-nous dû diviser ? fr. $\frac{3}{4}$ par 4. Et maintenant si nous avions $\frac{4}{5}$ m. à la place de 4 m., est-ce que nous ferons une opération différente ? — Non. — Qu'aurons-nous à diviser ? fr. $\frac{3}{4}$ par $\frac{4}{5}$. — Quel résultat avons-nous trouvé ? fr. $\frac{15}{16}$.

Ecrire ces fractions au tableau.

Même raisonnement pour les autres problèmes.

$$\text{fr. } \frac{3}{4} : \frac{4}{5} = \text{fr. } \frac{15}{16}.$$

$$\text{fr. } \frac{3}{5} : \frac{7}{8} = \text{fr. } \frac{24}{35}.$$

$$\text{fr. } \frac{7}{10} : \frac{3}{4} = \text{fr. } \frac{28}{30}.$$

B. — Examinons maintenant comment nous avons obtenu les quotients de nos divisions.

Comment s'appelle ce terme ? — dénominateur. — Celui-ci ? — numérateur. — Cette fraction ? — fraction dividende. — La suivante ? — fraction diviseur.

¹ Cette leçon est surtout intéressante au point de vue méthodique. Toutes réserves doivent être faites quant à son utilité dans la plupart des classes primaires.

(Les auteurs.)

— Et enfin? — la fraction quotient. — Quel est le numérateur de la fraction quotient? 15. — Comment du numérateur 3 du dividende avons-nous obtenu le numérateur 15 du quotient? — en multipliant 3 par 5. — Où a-t-on pris ce 5? — dénominateur du diviseur. — Donc comment avons-nous obtenu le numérateur 15 du quotient? — Quel est le dénominateur de la fraction quotient? 16. — Comment du dénominateur 4 du dividende avons-nous obtenu le dénominateur 16 du quotient? — D'où vient le 4? — Donc comment avons-nous obtenu le dénominateur 16 du quotient?

Même raisonnement pour les autres fractions.

C. — Résumons. Quel est le dividende de la 1^{re} division? — Le diviseur? — Le quotient? — Comment avons-nous obtenu le numérateur 11 de la fraction quotient? — Le dénominateur 16?

Même raisonnement pour les autres fractions.

D. — Quelle opération avons-nous faite dans chacun des calculs? — Qu'avons-nous obtenu comme quotients? — Comment avons-nous trouvé le numérateur de la fraction quotient? — Le dénominateur?

E. — Qu'avons-nous donc fait pour diviser une fraction par une fraction?

GÉNÉRALISATION. — Que ferez-vous lorsque vous aurez à diviser une fraction par une fraction? (Faire répéter la règle.)

III. APPLICATION: a) $\frac{4}{5}$ l. de lait coûtent fr. $\frac{3}{10}$. Que coûte 1 l.?

$\frac{3}{8}$ m. de lacet coûtent fr. $\frac{3}{4}$. Que coûte 1 m.?

$\frac{3}{4}$ m. de ruban coûtent fr. $\frac{4}{5}$. Que coûte 1 m.?

En $\frac{5}{12}$ heure on a fait $\frac{2}{3}$ d'un travail. Combien mettra-t-on pour le faire complètement?

b) $\frac{4}{7} : \frac{2}{3} = ?$ $\frac{5}{6} : \frac{4}{3} = ?$ $\frac{4}{11} : \frac{2}{3} = ?$ $\frac{12}{13} : \frac{5}{8} = ?$ etc.

ÉCOLE D'APPLICATION, Lausanne.

(Communiqué par M. Lucien Jayet.)

L'EXPÉRIMENTATION SCIENTIFIQUE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

N^o 30. L'assimilation chlorophyllienne et la symbiose des animaux et des plantes.

Rappelons que les plantes vertes assimilent à la lumière le gaz carbonique CO^2 , puisé dans l'air, c'est-à-dire le décomposent en charbon C, qu'elles gardent et rejettent l'oxygène O², dans l'atmosphère. Entrée du CO^2 et sortie de l'O se font par les stomates, ces multitudes de bouches microscopiques placées sous les feuilles.

On sait encore que ce charbon, retenu par les grains verts de la chlorophylle, se combine avec l'eau pompée dans le sol par les racines et amenée par les canaux (vaisseaux) dans les feuilles. Le résultat de cette combinaison est de l'amidon et du sucre qui s'en ira, dans tout le végétal, sous forme de sève élaborée.

Démontrons expérimentalement cette décomposition du CO^2 en ses éléments, par le grain de chlorophylle, sous l'influence de l'énergie lumineuse solaire.

Procurez-vous une bouteille en verre incolore, à large goulot, un saladier blanc et un tube de verre ou de caoutchouc.

Faites apporter des plantes aquatiques recueillies dans un ruisseau ; mettez-les dans la bouteille sans les serrer et finissez de la remplir avec de l'eau. Posez votre main sur le goulot et retournez la bouteille dans le saladier à moitié plein d'eau. Retirez la main et portez l'équipage sur une table devant une fenêtre ensoleillée de la classe. Soufflez, au moyen du tuyau précité, un peu d'air de vos poumons dans la bouteille. (Mieux encore, introduisez dans la bouteille du gaz carbonique provenant d'un siphon d'eau de seltz renversé, au bec duquel vous avez adapté le tuyau de caoutchouc.) Remplissez de gaz le tiers de la bouteille. Laissez toute l'installation pendant quelques jours à la lumière. Durant les journées claires où les rayons du soleil frappent vivement les plantes, faites observer les nombreux chapelets de gaz oxygène qui s'échappent de celles-ci. Quand la totalité du gaz carbonique sera remplacée par de l'oxygène, après trois ou quatre beaux jours, profitez d'un après-midi lumineux pour démontrer la disparition du gaz CO^2 et la présence de l'oxygène. A cet effet, glissez, en guise de fermeture, une feuille de papier sous le goulot, maintenez-la avec la main et redressez la bouteille que vous posez sur son fond. Allumez une bûchette de bois, dont vous garderez le bout en ignition seulement. Plongez-la dans l'atmosphère de la bouteillée. La braise brillera vivement.

La combustion est activée par la présence d'une grande quantité d'oxygène. N'oubliez pas de rappeler que le gaz carbonique mis dans la bouteille, il y a quelques jours, aurait empêché toute combustion. Les plantes vertes purifient l'atmosphère du CO^2 et l'enrichissent d'oxygène, tandis que les animaux l'apauvrisent en oxygène et le souillent de gaz carbonique. Végétaux et animaux vivent donc en symbiose. Ils ne peuvent vivre les uns sans les autres.

Dr PAUL JOMINI.

GYMNASTIQUE

Exemples de leçons sans engins pour des classes à plusieurs degrés.

Pour donner satisfaction à plusieurs demandes qui nous ont été formulées lors des derniers cours cantonaux, nous publions deux leçons modèles pour des classes à plusieurs degrés, filles et garçons. Ces leçons ont été exécutées par des élèves filles de l'Ecole normale de Lausanne, mais elles peuvent également être utiles aux classes de garçons. Le pas de trois de la deuxième leçon étant un exercice correctif, il sera donc profitable aux élèves des deux sexes.

Ier EXEMPLE. — LEÇON DE 30 MINUTES POUR DES ÉLÈVES DE 7 A 11 ANS

I. Altérer la marche ordinaire avec le pas marché-sautillé. E. R.

1. Lever la j. g. en av. en levant les br. de côté. — Baisser.

2. Lever la j. g. en arr. en levant les br. en h. — Baisser.

3. Lever la j. g. de côté en levant les br. de côté en haut. — Baisser.

(Dans une autre leçon on fait lever les j. fl. en fl. les br.)

II. Former le colimaçon en marchant rapidement, répéter en courant. E. R.

III. a) En station ouverte, les m. sur les hanches :

Incliner le torse en avant. — Le relever.

Fléchir le torse en arr. — Le redresser.

Fléchir le torse en av. — Le redresser.

Fléchir le torse à g. — Le redresser, de même à dr.

Tourner le torse à g. — Le tourner en av., de même à dr.

Lever les talons et les baisser (2-4 fois) après deux ou quatre mouvements de torse.

b) De la position br. fléchis (ou m. aux épaules) :

Fléchir et tendre les j. sans arrêt en tendant les br. en avant et aussi de côté.

IV. Sautiller sur place quatre fois et changer de face à g., répéter encore trois fois = 16 sauts. — Recommencer mais en tournant du côté dr. E. R.

V. « Deux c'est assez, trois c'est trop » pour les élèves de 7 à 9 ans.

« La mouche » pour les élèves de 9 à 11 ans.

Si la classe est peu nombreuse, prendre le premier jeu.

II^e EXEMPLE. — LEÇON DE 30 MINUTES POUR ÉLÈVES DE 11 A 16 ANS

I. a) En ligne de flanc : marcher rapidement ; — pas de trois avec mouvements de bras ; — pas de course (30 sec.). — Exercices respiratoires.

b) 1. Poser la jambe gauche en avant, en levant les bras en avant en haut.

Fléchir la jambe gauche en fléchissant les bras, mains à la nuque. — Revenir (répéter plusieurs fois). — Fermer à la position.

2. Poser la jambe gauche de côté en levant les bras de côté, en haut.

Fléchir la jambe gauche, en fléchissant les bras, mains à la poitrine. — Revenir (répéter plusieurs fois). — Fermer à la position.

3. Poser la jambe gauche en arrière, en fléchissant les bras, mains à la poitrine. — Fléchir la jambe gauche en tendant les bras en haut. — Revenir (répéter plusieurs fois). — Fermer à la position.

Il n'est pas nécessaire de prendre les trois exercices à chaque leçon. Une fois on prendra 1-2, une autre fois 2-3.

II. *Tirer par couples avec prise d'une main.* — Les élèves sont placés sur deux rangs se faisant face, le pied droit en avant, avec $\frac{1}{4}$ de tour à gauche, en appuyant leurs pieds l'un contre l'autre ; ils se prennent par la main (voir fig. 115, page 225 du *Manuel pour filles*). — Même exercice avec le pied gauche en avant. — Exercices respiratoires.

III. *Exercices du torse.* — a) 1. Poser la jambe gauche en avant en fléchissant les bras ; — incliner le torse en avant en tendant les bras en haut (le fléchir en tendant les bras en avant). — Revenir. — Répéter. — Fermer à la position.

2. Poser la jambe gauche en arrière en levant les bras de côté. — Fléchir le torse en arrière en fléchissant les bras. — Revenir. — Répéter. — Fermer à la position.

3. Poser la jambe gauche de côté en levant les bras de côté en haut. — Fléchir le torse à gauche, mains à la nuque. — Revenir. — Fléchir le torse à droite. — Revenir. — Fermer à la position.

4. Poser la jambe gauche en avant en levant les bras de côté. — Tourner le

torse à gauche, mains à la poitrine. — Revenir. — Répéter. — Fermer à la position.

b) Course de durée en contremarche (2 min.). — Marche lente avec exercices respiratoires.

IV. a) *Saut en longueur.* — Sauter à pieds joints par-dessus deux cordes, posées à terre ou deux traces sur le terrain, indiquant les points de départ et de chute. Augmenter la longueur du saut pour les élèves de 13 à 15 ans. Exercices respiratoires.

b) *Exercice d'équilibre.* — Lever la jambe gauche en avant, en levant les bras en avant. — Lever la jambe gauche de côté, bras de côté. — Lever la jambe gauche en arrière, en levant les bras en haut. — Baisser. — Même exercice à droite. — Recommencer en sens inverse, en commençant par lever en arrière.

V. *Jeux.* — Pour les élèves de 11 à 13 ans : la course aux trois balles ; pour les élèves de 13 à 16 ans : la « mouche », ou le ballon lancé à la frontière.

E. HARTMANN.

DESSIN

Degré supérieur et classes primaires supérieures.

Perspective : La chambre à coucher.

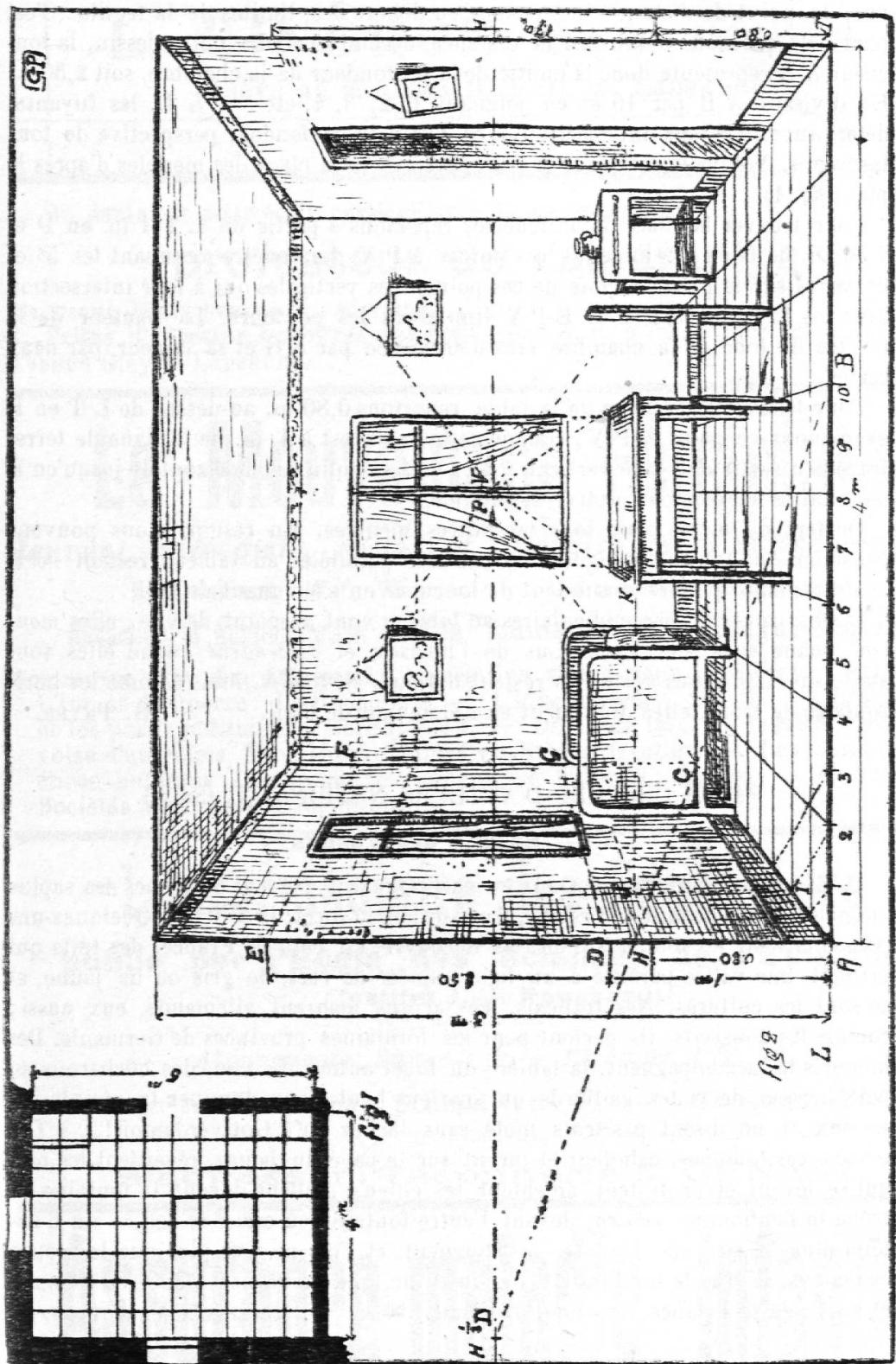
C'est une application de la perspective linéaire qui intéressera certainement tous les élèves du degré supérieur. La classe pourra servir de modèle. En perspective linéaire, pour déterminer un point, il faut tracer deux lignes : l'une allant au *point principal* ou *point de vue* et l'autre au *point de distance*. Donc pour déterminer le point C (angle donnant la profondeur de la chambre), on tracera la ligne A-PV et la ligne B D $\frac{1}{2}$. En répétant cette opération pour tous les points du plan, on aura la perspective exacte de ce plan. Il y a cependant un moyen plus simple, celui de la méthode des carreaux, qui est appliquée dans notre dessin.

Plan. — La chambre a 4 m. de largeur sur 5 m. de profondeur ; une porte de 1 m. de largeur au milieu, à droite, et deux fenêtres, dont l'une fait face à la porte et a aussi 1 m. de largeur. Le mobilier se compose : d'une table de 1 m. sur 1,50 m., d'une chaise de 0^m,50 de côté, d'un lit de 1 m. de largeur sur 1,80 m. de longueur et d'un lavabo de 1 m. de longueur sur 0,60 m. de largeur. En divisant la largeur de la chambre par 8 et la longueur par 10, nous aurons 80 carrés de 0^m50 de côté limitant à très peu de chose près tous les meubles.

Élevation. — La chambre a 3 m. de hauteur, la porte 2,50 m., les fenêtres 1,50 m. ; elles sont à 1 m. du sol ; le lit a 1 m. de hauteur ; la table et le lavabo 0,80 m. L'*horizon* est à 1,50 m. de la ligne de terre et le *point de vue* au milieu de la chambre.

Perspective. — Traçons la *ligne de terre* L T sur laquelle on reporte la largeur de la chambre, puis divisons cette largeur par 8 et joignons tous les points à P V.

C'est au moyen du point de distance que l'on détermine la profondeur de cette chambre ; si nous reportons 3 fois la largeur de la chambre à gauche du point de



vue, le point de distance se trouvera en dehors des limites de la feuille. C'est pour cela que nous réduirons la distance de moitié. Dans notre dessin, la longueur A B représente donc la moitié de la profondeur de la chambre, soit 2,50 m. En divisant A B par 10 et en joignant 1, 2, 3, 4, etc., à $\frac{1}{2}$ D, les fuyantes détermineront à leur intersection avec A-P V la profondeur perspective de tous les carrés. Notons ensuite sur ce plan perspective la place des meubles d'après le plan (fig. 1).

Pour trouver la place de la fenêtre, reportons à partir de L T 1 m. en D et 1,50 m. de D en E; joignons ces points à P V. La fenêtre occupant les 5^e et 6^e carrés sur le plan, traçons de ces points des verticales qui à leur intersection avec les fuyantes D-P V et E-P V limiteront les contours. La hauteur de la fenêtre du fond de la chambre sera déterminée par F G et sa largeur par deux carrés.

Pour trouver la hauteur de la table, reportons 0,80 m. au-dessus de L T en H et joignons ce point à P V; comme cette table est à 1 m. de la ligne de terre, traçons à partir de I une verticale jusqu'en J et enfin une horizontale jusqu'en K donnant la hauteur perspective de la table.

On fera de même pour tous les autres meubles. En résumé nous pouvons constater que toutes les lignes horizontales parallèles au tableau restent *horizontales*; mais qu'elles diminuent de longueur en s'éloignant de l'œil.

Les horizontales perpendiculaires au tableau vont au point de vue; elles *montent* quand elles sont au-dessous de l'horizon et *descendent* quand elles sont au-dessus. Les lignes verticales restent toujours *verticales*, mais comme les horizontales de front, elles diminuent en s'éloignant de l'œil. G. PAYER.

PAGES CHOISIES D'AUTEURS NATIONAUX. (Suite).

V — Sapins des Vosges.

... Et parfois, sur des roues aux essieux geignards, passent les troncs des sapins vosgiens, tout suintants de résine, fleurant bon la forêt, la solitude. Quelques-uns poussaient sur les sommets d'où l'on découvre un coin de France, des toits qui brillent, une vallée pareille à un tapis rapiécé de vert, de gris ou de jaune, et ce sont les cultures. Nés français, ces arbres meurent allemands, eux aussi; comme les conscrits, ils partent pour les lointaines provinces de Germanie. Des hommes les accompagnent, la lanière du fouet autour du cou, des bûcherons au poil hérissé, de rudes gaillards qui parlent haut pour dominer la plainte des essieux et ne disent pas trois mots sans lâcher un « Gottverdammi!... » Ces troncs, ces hommes, cahotent et jurent sur le pavé du bourg, réveillent les oies qui se lèvent et protestent, ameulent les chiens, défilent devant la fontaine où trône le bonhomme ventru, devant l'autre fontaine où crâne le coq — on n'entend plus le rire des goulots — s'éloignent, et l'on ne voit plus que la croupe des chevaux, que le long trait clair du tronc, que la blouse bleue de l'homme, et tout cela se balance, diminue, disparaît... BENJAMIN VALLOTTON.

ACCORDAGES DE PIANOS
L. GINDROZ, à Avenches

Elève de M. Jean HUBER, de Lausanne

On demande pour école particulière à Lausanne, un bon

professeur de calligraphie

disposant de six heures par semaine.

Prière d'adresser les offres par écrit, sous E. H. à la gérance de l'*Educateur*, Avenue Glayre, Lausanne.

Le Mouvement Féministe

Journal suffragiste, social, et littéraire de la Suisse romande

Abonnement : 3 fr. 75 Le numéro : 25 centimes.

Rédaction et Administration : Mlle Emilie GOURD, Pregny-Genève

Sommaire : № du 10 mai : Association suisse pour le Suffrage féminin. — L'impôt de guerre : La Rédaction. — L'idée marche... : E. Gd. — Les femmes et les partis politiques : Rose Rigaud. — De ci, de là... — Variété : Une Genevoise d'autrefois, Mme Munier-Romilly : Emilie Gautier. — Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire fédérale : E. Gd. — A travers les Sociétés féministes et féminines.

L'intermédiaire des Educateurs

**publié par l'Ecole des Sciences de l'Education
(Institut J.-J. Rousseau)**

Abonnements: Suisse 3 fr. — Etranger 3 fr. 50.

(Pour instituteurs: Suisse 1 fr. 50. — Etranger 2 fr.)

S'adresser: Taconnerie 5, GENÈVE.

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires.

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

Favorisez de vos achats les maisons qui font de la réclame dans l'EDUCATEUR.



FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT
LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

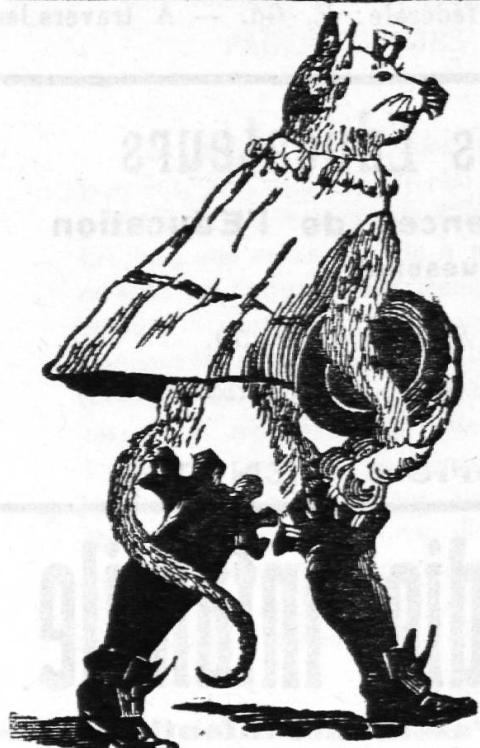
FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.



Nous offrons
pendant qu'il y a du stock :

Soulier fort Derby nos 40 à 46	Fr. 29.75
Soulier de sport doubles semelles à soufflet	34.75
Bottines pour hommes Box calf ou chevreau	34.50
Bottines pour dames depuis	26.50
Richelieu pour dames depuis	15.75
Bottines pour garçons et fillettes Box calf nos 27 à 29	16.75
nos 30 à 36	18.75

Envoi contre remboursement
Echanges

AU CHAT BOTTÉ

LAUSANNE — Rue Haldimand, 2 — LAUSANNE

MAIER & CHAPUIS

Escompte à 30
jours à MM. les
instituteurs de
la S. P. V.

10%

Un de nos représentants se rend à domicile pour soumettre les échantillons et prendre les mesures.

Collections, gravures à disposition.



Rue et Place du Pont

LAUSANNE

MAISON
SPÉCIALE
de
VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES Officiers

Toute la
CHEMISERIE



A TOUS LECTEURS! Souvenez-vous que

Charles MESSAZ Photographe Professionnel

a fait ses preuves par 30 années de pratique dans le domaine de la **PHOTOGRAPHIE**

○ L'atelier, bien agencé, est situé au No 14 de la

Rue Haldimand, à LAUSANNE

Il est ouvert tous les jours. — Téléphone 623. — Ascenseur.

Pour pouvoir être utilisés pour le numéro de la semaine, les changements d'adresses doivent parvenir à la Gérance avant le MARDI A MIDI.

CHŒURS PATRIOTIQUES POUR LE 1^{er} AOUT ET POUR LA PAIX

Chœurs à 3 voix égales a cappella.

2743. <i>Amiel, A.</i>	Roulez, tambours	0 30
466. <i>Juillard, E.</i>	Nouveau chant national suisse	0 25
273. <i>Kling, H.</i>	Le drapeau fédéral.	0 25
433. —	La patrie suisse.	0 50
431. —	Chant du 1 ^{er} août	0 50
274. —	Invocation patriotique.	0 25
2068. <i>Lauber, E.</i>	La terre helvétique	0 25
750. <i>Schnell, D. J.</i>	Chant patriotique (2 voix).	0 50

CHŒURS POUR PENTECÔTE

365. <i>Allebert, G.</i>	Chant de Pentecôte (chœur mixte a capp.).	0 50
78. <i>Kling, H.</i>	Donne-nous ton esprit, pour soli et chœur à 3 voix et piano ou orgue.	1 50
2529. —	Idem, voix seules en partition	0 50
2702. <i>Lasso, O. di</i>	Pour le jour de Pentecôte (3 voix)	0 25
2797. <i>Nicole, L.</i>	Les cloches de Pentecôte (chœur mixte)	0 50
2857. —	Esprit de lumière (chœur d'hommes)	0 40
322. <i>North, C.</i>	Chant de Pentecôte " "	0 40
324. —	Esprit divin tu nous rends fort (ch. mixte)	0 35

GRANDS SUCCÈS

Tailleur et cordonnier.

Duo bouffe avec parlé.

Musique de Colo-Bonnet.

Paroles de M. Chamot.
(sous presse)

Elite et Landsturm.

Duo comique avec parlé.

Musique de Colo-Bonnet.

Paroles de M. Chamot.
(sous presse)

Soubrette et maîtresse.

Duo pour jeunes filles.

Musique de Bastide.

Paroles de A. Pajol.

Prix net : 2 fr.

Le chanteur malgré lui.

Duo comique pour hommes.

Musique de Bastide.

Paroles de A. Pajol.

Prix net : 3 fr.

DIX CHANSONS VILLAGEOISES

Musique de G. Waldner. — Paroles de M. Chamot.

J'y suis tant bien. — Boire son verre. — Mon chalet. — La montée des vaches.
— Les boveyrons. — Le ramasse-pompons. — Le lac de Bret. — Le vin de Gollion. — Les yeux bleus de ma bonne amie. — L'amoureux de la Julie.

Un album, pour chant et piano : 5 fr.

L'Harmonie et la Composition musicale à la portée de tous.

L. Périneau.

Premier prix d'harmonie du Conservatoire national de musique.

Premier prix de composition musicale de Paris.

COURS POPULAIRE D'HARMONIE PRATIQUE ET DE COMPOSITION MUSICALE

EN STYLE LIBRE.

Cet ouvrage s'adresse surtout aux personnes n'ayant fait aucune étude d'harmonie.

Prix du volume in-8, de 294 pages : 12 fr.

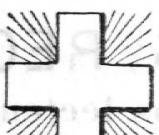
FŒTISCH FRÈRES S.A. Editeurs, à Lausanne

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LV^e ANNÉE — N° 21



LAUSANNE, 24 mai 1919.

L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR · ET · ECOLE · REUNIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26

Gérant: Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II. 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: **A. Roulier**, instituteur, la Rippe.

JURA BENOIS: **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: **W. Rosier**, Professeur à l'Université.

NEUCHATEL: **H.-L. Gédet**, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT: Suisse, 8 fr. (Poste 8 fr. 20); Etranger, 10 fr.

PRIX DES ANNONCES: 40 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE.



PUBLICATIONS RECOMMANDÉES

à nos lecteurs

Vues stéréoscopiques Burdet.

1^{re} Série. — **Les Oiseaux chanteurs** : Grives, Traquet, Tarier, Rouge-queue, Rouge-gorge, Rossignol, Coucou. 25 vues stéréoscopiques. Prix Fr. 7.—

2^{me} Série. — **Les Oiseaux chanteurs** : Mésanges, Sitelle, Troglodyte, Grimpereau, Bergeronnette, Pipits, Loriot, Alouettes. 25 vues stéréoscopiques. Prix Fr. 7.—

3^{me} Série. — **Oiseaux des Marécages** : Spatule, Héron, Butor, Grèbe, Guiffette noire. 12 vues stéréoscopiques avec texte Prix Fr. 3.50

4^{me} Série. — **Oiseaux de Mer** : Sternes, Mouettes, Goëlands. 12 vues stéréoscopiques avec texte Prix Fr. 3.50

5^{me} Série. — **Oiseaux nocturnes et crépusculaires** : Hiboux, Chouette, Engoulevent. 12 vues stéréoscopiques avec texte Prix Fr. 3.50

6^{me} — **Oiseaux de proie** : Crècerelle, Epervier, Busards. 12 vues stéréoscopiques avec texte Prix Fr. 3.50

7^{me} Série. — **Echassiers** : Oedicnème, Gravelots, Vanneau, Huitriers. 12 vues stéréoscopiques avec texte Prix Fr. 3.50

8^{me} Série. — **Echassiers** : Avocette, Bécassine, Chevaliers, Barge, Coulis. 12 vues stéréoscopiques avec texte Prix Fr. 3.50

Une réduction de 15 % sur les prix ci-dessus est accordée aux membres du corps enseignant.

Envoi contre remboursement par le Bureau de la revue *Nos Oiseaux*, 35, faubourg des Sablons, Neuchâtel.

Calcul élémentaire.

Instituteurs et Institutrices des classes élémentaires de l'Ecole primaire, demandez à vos Commissions d'école de vous acheter le **Memo-Calcul**, nouveau moyen d'enseignement imaginé par Mlle Lina Wild, directrice d'école enfantine. Le *Memo-Calcul* fixe d'une manière intuitive et attrayante la connaissance des 20 premiers nombres dans l'esprit des enfants et leur facilite la perception de la dizaine. Approuvé et recommandé par les autorités scolaires de plusieurs cantons, le *Memo-Calcul* est un tableau mural imprimé en couleurs vives sur fond noir. Il est tout à la fois un ornement pour la salle d'école et un précieux auxiliaire pour le maître.

En vente chez l'éditeur, Walther Debrot, Saint-Imier. Prix : fr. 18.

50

planches de champignons comestibles tirées en noir et réunies dans une brochure portative, avec texte descriptif très détaillé, comprenant : époques et lieux de récolte, dimensions, nuances, contexture, chair, consistance fibreuse, etc., et jusqu'à la manière de les apprêter en cuisine. Prix fr. 1.80 et port.

S. HENCHOZ, Chauderon 14, Lausanne.

L'intermédiaire des Educateurs

publié par l'Ecole des Sciences de l'Education
(Institut J.-J. Rousseau)

Abonnements : Suisse 3 fr. — Etranger 3 fr. 50.

(Pour instituteurs : Suisse 1 fr. 50. — Etranger 2 fr.)

S'adresser : Taconnerie 5, GENÈVE.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places primaires au concours.

INSTITUTEURS : **Préverenges**, fr. 2400, logement et plantage ; 30 mai.

INSTITUTRICES : **Bussigny-s/Morges**, fr. 1700, indemnité de logement de fr. 360, 4 st. de bois et 100 fagots, à charge de chauffer la salle d'école ; 30 mai.

Nominations.

Le Département de l'Instruction publique a sanctionné les nominations ci-après :

INSTITUTEURS : MM. Ballif Albert, à **Lucens** ; Loosly Walther, à **St-Léger** ; Pitton Alfred, à **Pailly** ; Valet Arthur, à **Morges** ; Cornaz Samuel, à **Blonay** ; Jordan Henri, à **Bottens** ; Moeschling Auguste, à **Peney-le-Jorat** ; Henchoz William, à **Villeneuve**.

INSTITUTRICES : Mme Matter-Estoppey Marthe, **Le Châtelard** ; Mles Regamey Marthe, à **Renens** ; Walter Marie-Louise, à **Grandson** ; Dacecord Yvonne, à **Morges** ; Crot Julia, à **Mézery** ; Curchod Marguerite, à **St-Livres** ; Riser Marie, à **Peney-le-Jorat**.

Mles Rochat Suzanne, *maîtresse d'école enfantine et de travaux à l'aiguille*, à **Dénezy** ; Besençon Marguerite, *maîtresse d'école enfantine*, à **Chevroux** ; Henny Madeleine, *maîtresse d'école semi-enfantine et de travaux à l'aiguille*, à **Bretegny-s/Morrens**.

Enseignement secondaire.

Dans sa séance du 16 mai 1919 le Conseil d'Etat a nommé, à titre provisoire, Mlle Renée Florian et Mlle Juliette Cordey en qualité de maitresses secondaires à l'Ecole supérieure de jeunes filles de la ville de Lausanne.

Ecole cantonale de Commerce, à Lausanne.

Sont mis au concours :

I. — 1 poste de **maître d'italien et d'allemand**, 20 heures de leçons par semaine, traitement initial fr. 4800.

II. — 1 poste **temporaire de maître d'anglais et d'allemand**, 20 heures de leçons par semaine, traitement initial fr. 4800.

Titre requis: licence ès lettres de l'Université de Lausanne, ou titre équivalent. Entrée en fonction immédiate.

Adresser les offres de services, avec curriculum vitae, au Département de l'Instruction publique, 2^{me} service, jusqu'au 31 mai 1919 à midi.

Protestants disséminés.

La place de régente à l'école de Romont est mise au concours jusqu'au 7 juin. Pour renseignements et conditions prière de s'adresser à **M. Méan, ancien pasteur, Avenue Davel 8, Lausanne.**

J. H. 33 412 C.

ÉDUCATEUR de l'année 1875

vivement désiré par personne étudiant les questions d'éducation.

Offres à la **Gérance**, qui les transmettra.

— 4 —

Librairie PAYOT & C^{ie}, Lausanne

Vient de paraître :

Comment on prend, comment on administre les médicaments

PAR LE

Dr Paul FLEISSIG

Pharmacien de l'Hôpital de Bâle.

Traduit par M. R. WEITZEL, pharmacien.

Un volume cartonné Fr. 4.—

Ce volume s'adresse à tous. Il n'est pas en effet de famille où l'un ou l'autre ne doive quelque jour s'improviser garde malade. Du reste les infirmiers civils et militaires, les sœurs, les sages-femmes, les gardes-malades de profession trouveront également dans cet ouvrage un guide, un aide-mémoire et des conseils nouveaux éminemment appréciables. Il leur est en effet indispensable de connaître la nature et les effets des différentes substances qu'ils ont à administrer comme médicaments. Il ne s'agit nullement de méconnaître l'autorité suprême du médecin en ces matières, mais il a été remarqué que plus le garde-malade est renseigné, plus il se rend compte des difficultés et mieux il sent ses responsabilités.

En dehors des questions de provenance et de propriété, l'auteur traite de la classification des médicaments, de leur préparation, de leur conservation, de leur mode d'emploi, de leurs effets secondaires, des soins pratiques d'hygiène, de désinfection, etc.

Tout le monde doit donc posséder cet ouvrage dont plusieurs éditions en langue allemande ont déjà fait leur preuve et dont l'édition française se présente sous la forme d'un beau volume cartonné et d'un maniement commode.